

## **DRH : n'oubliez pas la scolarité des enfants expatriés !**

*Novembre 2003*

Nous avons vu le mois dernier qu'une expatriation réussie doit prendre en compte les besoins particuliers des enfants de votre collaborateur. Nous vous avons donné une dizaine de pistes à explorer pour aider petits (et grands) à garder un bon équilibre psychologique. Et pourtant tous ces efforts seraient bien insuffisants si vous ne preniez pas en compte leur besoin de première nécessité : une bonne école !

En effet, les enfants passent la majeure partie de leur vie à l'école. C'est à l'école qu'ils se font des copains, qu'ils développent et affirment leurs personnalités, qu'ils décident de ce qu'ils voudront faire plus tard, qu'ils acquièrent une très grande partie de ce dont ils auront besoin pour être des adultes épanouis et responsables. L'école, c'est, parfois avant leur chambre à coucher, leur univers, leur maison. Il est donc très important, et même vital, que les parents choisissent la bonne ! Or, un DRH peut tout à fait donner des conseils appropriés pour les aider dans cette décision capitale.

Nous vous proposons donc un aperçu des avantages et inconvénients des différents systèmes scolaires qui peuvent s'offrir aux enfants de vos expats. A vous, ensuite, de bien les orienter !

### **1. Choisir la bonne école : trois pistes à explorer**

Pour choisir la bonne école pour des enfants expatriés, trois critères sont à prendre en compte : l'âge des enfants, la durée de l'expatriation et l'emplacement géographique de l'école par rapport au lieu de résidence. Le choix s'effectue la plupart du temps entre une école locale (langue et programmes du pays d'accueil) et une école du pays d'origine (langue maternelle et programmes du pays d'origine), bien que d'autres alternatives peuvent aussi être envisagées :

#### **a. Scolarité dans la langue et le système du pays d'accueil**

Le grand avantage d'une école locale réside dans le fait qu'elle permet aux enfants de devenir très vite bilingues. Un tel choix est conseillé pour les petits enfants (maternelle), qui n'auront aucun problème à s'intégrer et parleront bientôt mieux que leurs parents la langue du pays d'accueil.

Par contre, des enfants plus grands peuvent avoir de grosses difficultés à s'intégrer et à comprendre les cours s'ils n'ont pas déjà une certaine notion de la langue. En outre, l'apprentissage de la lecture peut être sérieusement compromis si l'enseignement est reçu dans une langue que l'enfant maîtrise mal. Les écoles locales sont donc déconseillées pour les enfants entre 6 et 8 ans, s'ils ne connaissent pas la langue.

Au delà de cet âge critique, les écoles locales sont conseillées si l'expatriation est longue (deux ans ou plus) : elles permettent une meilleure intégration dans le pays d'accueil. De plus, une telle école sera souvent proche du domicile : les enfants retrouveront leurs voisins à l'école et noueront ainsi plus facilement de véritables amitiés.

Avant d'envisager une telle solution, les parents doivent cependant bien se renseigner sur les dates limites d'inscription et les conditions d'accès (formalités administratives, vaccins). Si ce sont des informations dont vous disposez, n'hésitez pas à les leur fournir. De plus, les parents doivent impérativement permettre à leurs enfants d'apprendre la langue du pays d'accueil, si possible avant leur arrivée sur place. Vous pouvez les y aider en proposant aux enfants de se joindre aux cours de langues que vous offrez peut-être à vos expats.

Enfin, soyez bien conscients qu'une telle solution a aussi ses inconvénients : les professeurs seront sans doute peu patients avec les fautes de langage, les camarade de classe seront peut-être un peu moqueurs, les enfants, même s'ils étaient brillants dans leur pays d'origine, peuvent se retrouver avec de mauvaises notes et en subir l'humiliation. De plus, ils risquent, à cause des différences de programme, de perdre une année lors de leur retour au pays. Il faut donc bien privilégier cette solution, très riche sur le plan culturel, pour des expatriations longues uniquement, pour laisser aux enfants le temps d'être récompensés pour tous les efforts supplémentaires fournis.

#### **b. Scolarité dans la langue maternelle**

Cette solution est vivement conseillée pour les enfants de 6 à 8 ans qui ne parlent pas la langue du pays d'accueil : cela leur facilitera grandement l'apprentissage de la lecture, qui conditionne tout le reste de leur future scolarité. Cette solution est aussi à envisager en cas d'expatriation courte : la réintégration dans le système scolaire du pays d'origine sera beaucoup plus facile. Enfin, des adolescents qui partent pour la première fois vivre à l'étranger préféreront sans doute cette alternative, car ils iront à l'école avec d'autres expats, donc des ados de leur âge qui comprendront très bien ce qu'ils ressentent. Ils pourront en parler avec eux et se sentir compris.

Par contre, ces écoles risquent d'être loin du domicile, et la maman de se transformer en chauffeur. Il y a plus épanouissant pour elle ! De plus, notez bien que ces écoles ont un corps de professeurs bien particulier : il s'agit souvent de conjoints d'expatriés qui ont quelques références en matière d'enseignement, mais qui risquent de quitter le pays dès que la mission de leur conjoint est terminée, même en milieu d'année scolaire. Les enfants risquent donc de changer de professeurs plus souvent, ce qui nuira à leur sentiment de stabilité et de sécurité.

Mais le véritable problème est que ces écoles ne sont pas disponibles partout et, surtout, qu'elles coûtent souvent plus cher. C'est pourquoi les grands groupes américains, par exemple, offrent souvent à leur expatriés **une allocation pour la scolarité** de leurs enfants. Ceci est à négocier avant le départ pour l'étranger et doit intégrer le contrat d'expatriation.

### **c. Ecoles bilingues ou internationales**

Ces écoles présentent l'avantage de brasser différentes cultures et de permettre un va-et-vient constant entre la culture d'origine, la culture d'expatriation, et même d'autres cultures représentées par des enfants de nationalités très diverses. L'enseignement étant prodigué dans les deux langues, la transition entre la langue maternelle et la langue du pays d'accueil est plus douce. Cependant, ces écoles sont souvent chères, d'où la nécessité, pour rendre cette solution disponible à vos expatriés, de leur proposer une allocation de scolarité.

En outre, ces écoles ne sont disponibles ni dans tous les pays (ou toutes les villes d'un pays donné), ni dans toutes les langues. De plus, n'y vont que des enfants d'expatriés qui ne sont là que pour quelque temps : le *turn-over* est très fort et les enfants peuvent difficilement se faire des amitiés durables. Enfin, même remarque que pour les écoles dans la langue maternelle : les établissements bilingues risquent d'être loin du domicile, et la maman de se transformer en chauffeur.

## **2. Spécificité française**

### **a. Lycées français**

Les enfants d'expatriés français sont souvent considérés comme des "enfants gâtés", non seulement par les autres expatriés, mais également par les Français restés au pays. En effet, le système des lycées français est excellent. Il est possible de continuer une scolarité française (mêmes programmes, même langue) pratiquement partout dans le monde : il existe plus de 350 établissements à l'étranger couvrant le primaire, le collège et le lycée. Lors de la négociation du contrat d'expatriation avec votre collaborateur, et avant même qu'il accepte ou refuse ce que vous lui proposez, n'hésitez pas à lui indiquer si le système du lycée français est disponible dans sa future ville d'accueil. Cela l'aidera certainement à prendre sa décision et à rassurer sa famille.

D'autant plus que le niveau de l'enseignement est réputé très bon dans les lycées français. D'ailleurs, les résultats au baccalauréat y sont meilleurs qu'en France ! Ce niveau académique attire beaucoup d'enfants d'expatriés qui ne sont pas français mais qui veulent s'assurer une bonne éducation. Ainsi, malgré l'étiquette "lycée français", ces écoles sont souvent très internationales.

### **b. CNED**

Au delà des lycées français, la France propose aussi à ses expatriés un enseignement à distance via le CNED (Centre Nationale de l'Enseignement à Distance). Les cours sont envoyés par la Poste et suivent scrupuleusement les programmes en vigueur en France. Devoirs, interrogations, rien n'est négligé, mais tout se fait à distance. L'inconvénient de ces programmes est qu'ils nécessitent un contrôle plus assidu de la part des parents (ce qui pourra cependant être apprécié par certaines mamans qui n'ont pas le droit de travailler).

Autre désavantage : ils n'offrent aucun camarade de classe, les activités extra-scolaires deviennent alors une absolue nécessité ! Par contre, ces programmes sont très intéressants en cas d'expatriation courte (quelques mois) ou en cas de départ ou de retour prévu en milieu d'année scolaire : il n'y a ainsi pas de coupure de rythme.

### 3. Le cas des enfants majeurs : Quel visa ? Quelles études ? Et le travail ?

Un enfant, par définition, ne reste pas indéfiniment un enfant et il existe nombre de familles expatriées qui voient leur progéniture dépasser l'âge fatidique de la majorité pendant leur séjour à l'étranger. Ceci peut d'ailleurs poser problème si l'âge de la majorité n'est pas le même dans le pays d'origine et dans le pays d'accueil... Toujours est-il que nombre de questions se posent à ce moment-là, auxquelles nous voulons vous sensibiliser. Un enfant devenu majeur peut-il rester dans le pays d'accueil, ou devient-il un immigrant comme les autres ? Quelles sont les démarches administratives à effectuer ? Peut-il obtenir le droit de travailler (pour payer ses études ou lancer une carrière) ? Peut-il prétendre à la double nationalité ? S'il veut poursuivre ses études, a-t-il droit à des bourses ? Veut-il le faire dans le pays d'accueil ? Dans le pays d'origine ? Dans un autre pays ?

Toutes ces questions doivent trouver une réponse avant que les 18 bougies ne soient soufflées : il faut y penser bien à l'avance. Et votre rôle de DRH est d'y sensibiliser vos expats pour qu'ils y pensent - et qu'ils y pensent le plus tôt possible.

La scolarité d'enfants expatriés n'est donc pas une mince affaire. Il faut la prendre au sérieux et ne négliger aucun conseil qui permettrait à vos expats de choisir la bonne école pour leurs enfants. Avec les quelques critères que *L'Élan* vient de vous esquisser, vous avez tout ce qu'il vous faut pour les aider à faire le bon choix et garantir à leurs enfants une scolarité réussie. Vos collaborateurs seront ainsi beaucoup plus sereins, et plus à même de réussir leur propre mission.



***Pour aller plus loin :***

Articles :

Diana Morales. "Scolarité des enfants anglophones arrivant à Paris". In *La lettre de Cocitra Mobilité aux Responsables de la Mobilité dans les Entreprises*. Une série d'articles dans trois numéros consécutifs : juin, septembre et décembre 2000.

Julia Goodwin. "Family-Related Issues And How They Impact The Relocation Process". In *Mobility*. Janvier 2000. Pages 41-43.

Donna J. Malinak. "Picture two little girls..." In *Mobility*. Avril 1999. Pages 21-24.

Livres :

Nancy J. Piet-Pelon et Barbara Hornby. *Women's Guide To Overseas Living*. Intercultural Press. 1992. Chapitre 10 : "Moving Overseas With Children". Pages 139-141 (paragraphe "School and Related Concerns").